



**PORTS DE
MONACO**

30, quai l'Hirondelle - BP 453 - 98011 Monaco
Tél. +377 97 77 3000 - Fax +377 97 77 3001
www.ports-monaco.com - sepm@ports-monaco.com

Objet : 78^{ème} Grand Prix Automobile de Monaco

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'amarrer un navire dans le port de Monaco pendant le Grand Prix Automobile qui se déroulera du 20 au 23 mai 2021.

A cette fin, nous vous prions de trouver, ci-joint, un dossier complet comprenant les conditions générales à respecter et les formalités à accomplir, ainsi qu'une fiche de demande de réservation d'emplacement pour le Grand Prix Automobile, à nous retourner, au plus tard le **26 février 2021**, dûment complétée et accompagnée d'un justificatif de paiement de 258 € TTC pour frais de dossier (paiement par carte Visa ou par virement *). Ce montant sera acquis par la SEPM, que le dossier soit complet ou incomplet, et quelle que soit la décision prise par la Commission d'Attribution.

ATTENTION : UN DOSSIER PAR NAVIRE.

Le nombre de demandes de réservation d'escales étant très supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'attribution des places du Grand Prix Automobile accordera la priorité à celles qui sont en relation directe avec la Formule 1, le Grand Prix de Monaco et leurs sponsors.

Nous vous demandons de joindre à votre demande des documents originaux prouvant sans équivoque cette relation, signés par des personnes identifiables et habilitées.

La SEPM se réserve la possibilité de vérifier ces documents.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général Adjoint
Olivier LAVAGNA

*** SI PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE, TOUS LES FRAIS SONT A LA CHARGE DU DONNEUR D'ORDRE**
BENEFICIAIRE : SEPM / BANQUE : BNP PARIBAS / ADRESSE : 1 BD DES MOULINS – MONACO
IBAN : MC 58 3000 4091 7000 0102 8952 576 / SWIFT CODE : BNPAMCM1XXX
MERCI DE NOTER LE NOM DU BATEAU

1. Elaboration et réception du dossier de demande

1.1 Dossiers

Les dossiers de demandes de place au port durant le Grand Prix Automobile 2021 sont disponibles exclusivement sur notre site internet www.ports-monaco.com à la rubrique « Grand Prix ».

1.2 Elaboration

Il doit être complété, en français ou en anglais, et en majuscules. Les éléments manuscrits doivent être clairement lisibles. Les documents annexes doivent être exploitables.

Les adresses demandées doivent être complètes (ville, code postal, pays, ...) et permettre de joindre le demandeur. Il en est de même des numéros de téléphone.

1.3 Transmission

Les dossiers pourront être téléchargés sur notre site internet www.ports-monaco.com à compter de **mi-décembre 2020**.

Une fois rempli, le dossier doit être retourné par courriel, courrier ou déposé au siège de la SEPM avant le **26 février 2021** avec la mention sur l'enveloppe : « Grand-Prix Automobile 2021 » à :

SEPM - 30, Quai l'Hirondelle - BP 453 - 98011 Monaco

Chaque navire souhaitant une place doit faire une **demande individuelle** comprenant la fiche de renseignements ci-jointe.

Les dossiers incomplets ou parvenus hors délai ne pourront pas être examinés par la commission d'attribution.

1.4 Vérification

La SEPM vérifie si le dossier est complet ainsi que sa conformité dans les 5 jours ouvrés suivant le dépôt.

1.4.1 Dossier incomplet ou non-conforme

Dans le cas où le dossier n'est pas complet ou pas conforme, ou présente des pièces inexploitables ou douteuses, il est retourné dans sa totalité au demandeur et les frais de dossier sont acquis à la SEPM.

1.4.2 Dossier complet

Le dossier complet prend rang pour examen par la Commission d'attribution.

Un dossier complet peut faire l'objet, de la part de la SEPM, d'une vérification ultérieure de la validité ou de l'authenticité des différentes pièces et déclarations qui le constituent.

Si un défaut de validité ou d'authenticité est constaté, le dossier est alors invalidé et retourné au demandeur, et les frais de dossier ne seront pas remboursés.

1.4.3 Frais de dossier

Le montant des frais de dossier sera acquis par la SEPM, que le dossier soit complet ou incomplet, et quelle que soit la décision prise par la Commission d'Attribution.

2. Exigences de conformité

2.1 Authenticité

Les noms et signatures des personnes désignées ou mandatées dans le dossier doivent être authentiques (documents originaux). Le demandeur pourra joindre toute justification d'authenticité des signatures qu'il jugera nécessaire.

La SEPM se réserve le droit de faire toute vérification d'authenticité des documents et signatures présentés dans le dossier, et pourra, le cas échéant demander une authentification légale des signatures.

2.2 Redevances d'amarrage et frais divers

Le demandeur, signataire de la demande de réservation et du formulaire d'engagement (documents annexes) est responsable du paiement de l'ensemble des redevances et frais divers.

2.3 Durée d'occupation

L'occupation du poste d'amarrage s'étend du lundi 17 mai à 12h00 au lundi 24 mai 2021 à 12h00. Les navires doivent arriver dans le port au plus tard le mercredi 19 mai 2021 à 20h00. Ils ne pourront quitter le port qu'à la fin de la manifestation, soit au plus tôt le dimanche 23 mai 2021 à partir de 19h00.

Tous les navires présents pour le Grand Prix devront avoir quittés impérativement le port le lundi 24 mai 2021 à 12h00.

Si le bateau souhaite prolonger son séjour, il devra impérativement faire une demande de réservation sur le site www.ports-monaco.com

3. Attribution de poste

3.1 Définition

Le nombre de demandes de réservation étant très supérieur au nombre de places disponibles, la commission d'attribution accorde la priorité à celles qui sont en relation directe avec la Formule 1, le Grand Prix de Monaco et leurs sponsors.

Les attributions de place de port à l'occasion du Grand Prix Automobile sont effectuées par une Commission d'Attribution qui examine chaque dossier individuellement. Le placement des navires sera effectué en fonction de la zone de tarification et des impératifs d'exploitation du port.

L'escale durant la période du Grand Prix Automobile est soumise à une tarification forfaitaire particulière ci-jointe.

La Direction de la SEPM informera par courriel, les demandeurs, de la décision de la Commission d'Attribution.

3.2 Encaissement des redevances

La redevance devra être réglée obligatoirement en totalité dans les délais indiqués dans la lettre d'acceptation, faute de quoi l'attribution sera annulée.

Dès réception du paiement, la facture correspondante sera émise et transmise.

3.3 Annulation du demandeur

Toute annulation de réservation doit parvenir au siège de la SEPM par écrit à l'adresse citée précédemment.

Elle doit comporter le nom et la signature du demandeur, et la raison de l'annulation. Elle est prise en compte à la date d'arrivée à la SEPM. L'avis d'annulation reçu est définitif et annule l'attribution. **Aucun remboursement du forfait d'amarrage ne sera effectué en cas d'annulation.**

3.4 Crise sanitaire

En cas d'annulation officielle du Grand Prix ou de déroulement des épreuves à huis clos, la SEPM s'engage à rembourser les frais de dossier et redevances d'amarrage déjà réglés.

3.5 Changement de navire

Aucun changement de navire ne pourra être accepté pour quelque motif que ce soit et sera considéré comme une annulation (3.3).

3.6 Modalités d'exclusion des navires

Toute diffusion d'informations ou allégations mensongères visant à faire croire à autrui qu'une personne physique ou morale est titulaire d'une ou plusieurs places dans le port de Monaco pour le Grand Prix Automobile sera un motif de refus d'attribution de place par la Commission d'Attribution, et susceptible de poursuites.

3.7 Décision de la Commission d'Attribution

La décision de la Commission d'Attribution est définitive et sans recours.

DEMANDE DE RESERVATION GRAND PRIX AUTOMOBILE 2021

A retourner
dûment
complété et
signé à la SEPM

NOM DU NAVIRE* :		
Pavillon* :	Longueur hors tout (m) * :	Largeur (m) * :
Type :		Date/construction :
Date Expiration Assurance :		
<u>Informations relatives au(x) Propriétaire(s) du navire : *</u>		
Nom :	Prénom :	
Adresse :		
N° Téléphone / Portable obligatoire :	Courriel obligatoire :	
<u>Informations relatives au capitaine: *</u>		
Nom :	Prénom :	
N° Téléphone obligatoire :		
Courriel obligatoire :		
<u>Informations relatives au demandeur : *</u> (si la demande n'est pas faite par le propriétaire)		
Nom :		
Adresse :		
Qualité :		
N° Téléphone / Portable obligatoire :	N° Fax :	
Courriel obligatoire :		
Nom du <u>sponsor</u> ou de la <u>personnalité</u> se trouvant à bord : (joindre un document <u>original officiel</u> servant de justificatif) *		
En fonction de l'emplacement et de la taille du navire la Direction d'Exploitation des ports de Monaco pourra exiger une modification des horaires.		
Date de la demande :	Nom du demandeur*:	Signature *:

** Informations obligatoires – La facturation sera obligatoirement établie au nom du demandeur*

Pour pouvoir être prise en considération, cette demande de réservation doit être renseignée de manière complète et signée.

Récapitulatif des pièces à fournir :

- La fiche de demande de réservation pour le Grand Prix Automobile 2021 *
- Les frais de dossier *
- Documents originaux officiels prouvant tout lien avec la Formule 1, le Grand Prix de Monaco et leurs sponsors *
- L'engagement du demandeur *
- Copies du certificat de construction et de la lettre de Pavillon *
- Copie de l'assurance du navire *
- Copie du contrat de charter (selon le cas)
- Attestation d'exonération de TVA prévue aux 2°, 3°, 6° et 7° du II de l'Article 29 du Code des Taxes sur le Chiffres d'Affaires (selon le cas)

**Documents obligatoires*

CADRE RESERVE A LA SEPM

DATE DE LA RECEPTION DE LA DEMANDE :

DOSSIER COMPLET : oui non

SI NON, PIECES MANQUANTES / OBSERVATIONS : -----

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR
(A remplir obligatoirement par la personne physique ou morale
ayant rempli la demande de réservation)

A retourner
dûment
complété et
signé à la SEPM

Je soussigné
agissant en qualité de
m'engage formellement et sans restriction dans le cadre de la demande de réservation ci-jointe faite
pour le navire, pendant tout la durée du séjour du navire dans le
port de Monaco à l'occasion du Grand Prix Automobile 2021, à ce que :

- le capitaine et l'équipage, en nombre suffisant au regard de la taille du navire, dûment qualifiés et entraînés, soient présents à bord du navire et en mesure à tout moment :
→ de manœuvrer, faire mouvement ou appareiller ;
→ d'être en état de prendre les mesures nécessaires en cas d'évènement survenant à bord (incendie, voie d'eau, ...) et notamment l'évacuation des passagers et leur mise en sécurité.
- soient respectées les prescriptions techniques et de sécurité du navire, telles que figurant dans les documents officiels de bord, la SEPM exploitant du port, ne pouvant en aucun cas être tenue responsable d'un usage non-conforme du navire.
- toute publicité arborée sur le navire réponde aux prescriptions de l'article 7 du Règlement Intérieur des Ports, disponible sur le site www.ports-monaco.com à la rubrique « Légal », ou au siège de la société.

Je m'engage à vérifier l'authenticité de tous les documents fournis et à transmettre une copie de la police d'assurance, couvrant notamment la manifestation.

Je déclare enfin avoir pris connaissance des textes réglementaires en matière maritime et notamment :

- la loi n° 1.198 du 27 mars 1998 portant code de la mer et d'une manière générale tous les textes réglementaires qui pourraient concerner un amarrage de navire à quai avec présence de passagers à bord (hygiène, sécurité, etc ...) (www.gouv.mc);
- l'arrêté ministériel n° 2007.419 du 13 août 2007 portant Règlement Général des ports et le Règlement Intérieur des ports consultables au siège de la société ou sur le site www.ports-monaco.com

J'ai pris acte que ma qualité de demandeur engage ma responsabilité avec toutes les conséquences de droit que cela comporte, en particulier, en cas d'acceptation du dossier, à régler en totalité le forfait Grand Prix selon le tarif dont j'ai pris connaissance, dans les délais prescrits dans la lettre d'acceptation transmise par courriel, faute de quoi je serais responsable financièrement de l'annulation de l'attribution.

Date :

Signature

TARIFS GRAND PRIX AUTOMOBILE 2021

Du 17 mai (12h00) au 24 mai (12h00)

Longueur	Zone 1		Zone 2		Zone 3	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Moins de 19,50 m	9 280	11 136,00	7 557	9 068,40	3 923	4 707,60
19,50 à 24,49	13 553	16 263,60	10 981	13 177,20	5 832	6 998,40
24,50 à 29,49	14 964	17 956,80	12 145	14 574,00	6 366	7 639,20
29,50 à 34,49	18 865	22 638,00	15 334	18 400,80	8 013	9 615,60
34,50 à 39,49	20 981	25 177,20	17 068	20 481,60	8 757	10 508,40
39,50 à 44,49	27 315	32 778,00	22 251	26 701,20		
44,50 à 49,49	39 465	47 358,00	31 954	38 344,80		
49,50 à 59,49	63 527	76 232,40	51 516	61 819,20		
59,50 à 69,49	71 547	85 856,40	58 232	69 878,40		
69,50 à 79,49	81 522	97 826,40	66 192	79 430,40		
79,50 à 89,49	86 931	104 317,20	71 166	85 399,20		
89,50 à 99,49	92 690	111 228,00	76 841	92 209,20		
99,50 à 124,49	100 596	120 715,20	81 613	97 935,60		
124,50 à 149,49	109 495	131 394,00	87 095	104 514,00		
+ de 149,50 / 10 m	8 460	10 152,00	6 883	8 259,60		

- Pendant la période allant du lundi avant le Grand Prix au lundi suivant, tout amarrage qu'elle qu'en soit la durée, donnera lieu à la perception du droit forfaitaire mentionné dans les colonnes ci-dessus.
- Pour les navires multicoques, le tarif correspondant à la longueur du bateau sera majoré de 60%.





Conditions d'ACCES au Port pendant les Grands PRIX

Introduction	Les conditions d'accès aux bateaux amarrés au Port Hercule pendant le Grand Prix Historique (23-25 Avril), du E-Prix (08 Mai), et du Grand Prix de Monaco de Formule 1 (20-23 Mai), organisé par l'Automobile Club de Monaco (ACM) sont définies en collaboration avec la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM), suivant les modalités ci-dessous.		
« ACCES » Grand Prix Port	<ul style="list-style-type: none">• Toute personne désirant accéder à un quai (ou ponton) et/ou à un bateau devra obligatoirement être munie d'un "laissez-passer" (bracelet) valable pendant la durée de chaque Grand-Prix. Un bracelet différent chaque jour.• Les horaires d'ouverture et de fermeture du circuit vous seront communiqués ultérieurement.		
SEPM Port	<ul style="list-style-type: none">• Les droits d'amarrage concernent les bateaux et leurs équipages.		
ACM "Accès Riverains"	<ul style="list-style-type: none">• Tous les "Invités" doivent avoir un laissez-passer "Invités". Ce laissez-passer est valable pour la durée de chaque Grand Prix. Tarifs ci-dessous.• Tous les membres de l'équipage doivent avoir un laissez-passer, suivant la liste transmise.• Les Prestataires de Service recevront un laissez-passer après en avoir fait la demande expresse.		
TARIFS Grand Prix Port « INVITES »	GRAND PRIX DE MONACO HISTORIQUE 23-25 Avril 3 - Jours Grand Prix Zone 1 – 100 Euros TTC Zone 2 – 50 Euros TTC	E-PRIX 8 Mai 1 - Jour Toutes Zones – 20 Euros TTC	GRAND PRIX DE MONACO DE FORMULE 1 20-23 Mai 4 - Jours Grand Prix Zone 1 – 250 Euros TTC Zone 2 – 170 Euros TTC
Demandes d'Accès Grand Prix	<ul style="list-style-type: none">• Toutes les demandes pour les Grands Prix doivent être adressées au bureau de l'ACM "Accès Riverains" situé au Square Gastaud.• Tous les laissez-passer sont à retirer au bureau du Square Gastaud "Accès Riverains".• Aucun laissez-passer ne sera acheté ou récupéré dans le bureau de la SEPM.		
CONTACT	<p>Web: www.acm.mc Email: bateaux@acm.mc Tel. n°: +377-97-77-95-71</p> <p><i>Le bureau "Accès Riverains" du Square Gastaud est ouvert du lundi au vendredi de 10h-12h30 et 14h-17h à partir du 1 Mars.</i></p>		
CONDITIONS	<ul style="list-style-type: none">• Le laissez-passer ACM est valable pour une personne uniquement et doit être porté en permanence pendant la durée de chaque Grand Prix afin de franchir les postes de contrôle autour du circuit et accéder aux bateaux.• Des contrôles portuaires seront systématiquement effectués lors des Grands Prix afin de s'assurer que tous les "invités" soient en possession d'un laissez-passer.• Aucun laissez-passer « Equipage » ne sera remis sans une demande de laissez-passer « Invité ».• Les « Tenders » ont l'interdiction absolue d'accoster derrière la tribune T (Darse Sud).• L'ACM n'acceptera aucun retour, ni échange, ni remboursement de laissez-passer.		

Monaco, le 28 Janvier 2021